

ISULA PLONGEE



FFESSM N° 0420015C

STAGE INITIAL MF1

Dossier d'inscription 2024



Merci de remplir impérativement ce dossier avec **Adobe Acrobat** en choisissant l'option
"Remplir et signer" (gratuit).

SVP : PAS de dossier rempli à la main, PAS de dossier scanné.

Dossier à compléter et à retourner par mail

isula-plongee@orange.fr

CONTACT

Jean-Pierre Vignocchi :

Mob. : 06.11.64.75.81

e-mail : isula-plongee@orange.fr

STAGES INITIAUX MF1

Lieu des stages : Ajaccio (Corse)

Formule de stage :

Stage 6 jours :

12 séances de pédagogie et cadre réglementaire

POSSIBILITE DE PASSER LE BREVET D'INITIATEUR LE 7ème JOUR

Dates des stages :

	Stage			Examen Initiateur optionnel
FEVRIER 2024	6 jours	Pas de stage	Pas de stage	Pas d'examen
AVRIL 2024	6 jours	lundi 08/04	samedi 13/04	dimanche 14/04
JUIN 2024	6 jours	lundi 03/06	samedi 08/06	dimanche 09/06

Options :

Passage du **Brevet d'Initiateur Club - Directeur de Bassin** le 7ème jour

Encadrement des stages :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, BEES2-MF2-DESJEPS, Instructeur National FFESSM
Assisté d'une équipe allant du MF2 à l'Instructeur National.

Organisation des stages 6 jours (selon formule retenue) :

lundi 08H45 Rendez-vous au centre
lundi 09H00 Début du stage (planning exact fourni sur place)
samedi 17H00 Fin du stage
(dimanche) (08H45) (Rendez-vous au centre)
(dimanche) (09H00) (Début de l'examen Initiateur)
(dimanche) (17H00) (Fin de l'examen Initiateur)
(dimanche) (18H00) (Annonce des résultats)

HEBERGEMENTS RECOMMANDES

Formule "Maisonnette"

Maisonnette 33 m² + terrasse 20 m², abritant 1 à 2 stagiaires en couchages individuels, avec chauffage, salle de bains / WC / baignoire, et cuisine intégrée, 10 minutes du club.

Formule "Motel"

Appartement en résidence hôtelière, tout confort, abritant 2 à 4 stagiaires en couchages individuels

Formules "Caravane" et "Micro-bungalow"

Camping en caravane ou micro-bungalow (tente en "dur"), avec chauffage et vrai lit. Salle de bains, WC et douche en local commun séparé, cuisine également. 10 minutes du club.

Formule "Tente"

Tente avec vrai lit (sommier plus matelas), reste idem formule "Caravane"

Draps et serviettes de bain fournis

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU STAGE

- 1) Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- 2) Etre titulaire du Guide de Palanquée N4 FFESSM ou d'un brevet admis en équivalence.

MATERIEL NECESSAIRE

Inutile de prendre votre matériel, il s'agit de pédagogie générale et de pédagogie "au sec".

Il n'y a pas de mise à l'eau ni pour les séances ni pour préparer la remontée de 25 m durant le stage.

Au besoin, nous prendrons le matériel du club pour les présentations de séances pédagogiques.

Si vous envisagez de passer le Brevet d'Initiateur : Combinaison + PMT pour l'épreuve du mannequin, sauf si vous êtes exempté.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription doivent nous parvenir **un mois avant la date de début de stage** au plus tard.

Passé cette date, l'inscription reste possible en fonction des places disponibles, mais nous ne serons plus en mesure de vous garantir le tarif.

TARIFS

Nos tarifs de stages seuls restent garantis, les tarifs des prestataires indépendants concernant l'hébergement et la restauration sont du seul ressort de ces derniers et peuvent être soumis à des variations que nous ne maîtrisons pas.

A L'ISSUE DU STAGE

Un livret pédagogique MF1 vous sera remis, vous permettant ainsi de poursuivre votre formation jusqu'au stage final et à l'examen MF1.



ISULA PLONGEE



FFESSM N° 0420015C

INSCRIPTION AU STAGE INITIAL MF1

Stage du 08 au 13 avril 2024

Stage du 03 au 08 juin 2024

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

NATIONALITE : DATE / LIEU DE NAISSANCE :

TEL. PORTABLE : TEL. DOMICILE :

e-mail : LICENCE NUMERO :

ORIGINE DU NIVEAU 4 :

FFESSM
ANMP

JE SUIS INITIATEUR FFESSM

Déclare m'inscrire au stage et/ou à l'examen dont les dates figurent en en-tête, selon la formule et les options suivantes :

295 € : Stage Initial 6 jours

120 € : Supplément hébergement forfait 5 à 7 nuits
(Caravane ou Micro-bungalow, formule "éco")

180 € : Option examen Initiateur

Du soir du :

Au matin du :

Je souhaiterais plutôt dans la mesure du possible un
hébergement en :

Maisonnette ou Motel, seul

Maisonnette ou Motel, à plusieurs stagiaires

Tente

J'effectue les deux versements prévus pour le **règlement du stage, des options et de l'examen uniquement** (ni hébergement ni restauration). Ces versement doivent être effectués par virement bancaire ou par CB depuis notre site web selon l'échéancier suivant :

- 1er versement de 40% : à l'envoi du dossier (réservation), non remboursable après après délai de réflexion légal,

- 2ème versement de 60 % : 3 semaines avant le stage, non remboursable à cette date.

Attention : les chèques ne sont pas acceptés ! Voir coordonnées bancaires dans la check-list pour les virements et la CB.

Les montants complémentaires pour l'hébergement et la restauration seront réglés directement sur place auprès des prestataires. Seuls les prestataires concernés maîtrisent leurs tarifs.

Je déclare en outre que j'ai bien pris connaissance des conditions de stage décrites dans la convention de stage que j'ai signée.

Fait à le

Signature :



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



ISULA SARL - Siège social et adresse postale :

Rés. Les Cèdres Esc B - Rue des Cactus - Parc Berthault - 20000 AJACCIO

Centre de Plongée : Cala di Sole - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO - Tél. : 04 95 52 06 39

SARL au capital de 8 000 € - RCS AJACCIO B 440409415 - SIRET 440409415 00013 - Code NAF 8551Z - N° TVA Intracommun. FR84440409415

CONVENTION DE STAGE INITIAL MF1 - Conditions générales

1 - Conclusion du contrat

La société ISULA SARL organise pour son propre compte ou pour le compte de l'association ISULA PLONGEE, un Stage Initial de formation au MF1 FFESSM, dont les dates figurent aux "Conditions particulières" de la présente convention. Le contrat entre vous, ou votre organisme financeur éventuel, et ISULA SARL prend effet lorsque votre inscription est acceptée, c'est-à-dire lorsque le dossier est retourné complet, que les règlements des sommes requises ont bien été effectués et que la convention est signée par ISULA SARL.

2 - Inscription

Pour que l'inscription soit recevable, le formulaire d'inscription et les conventions remplis et signés, ainsi que les documents demandés doivent être joints au dossier d'inscription. De même, l'acompte de 40% du montant du stage et des options éventuelles doit avoir été réglé par virement, ou par carte bancaire à partir du site web. Cet acompte sera remboursé en cas d'annulation avant un délai de réflexion de 10 jours suivant votre inscription. Passé ce délai, il ne sera pas remboursable. Sur demande, copie du formulaire d'inscription et des conventions vous sera envoyée après acceptation de votre inscription, en fonction des places disponibles.

3 - Encaissement du solde

Le solde de 60% devra être réglé trois semaines (21 jours) avant la date de début du stage par virement, ou par carte bancaire à partir du site web. Il ne sera pas remboursable. Le règlement de l'hébergement et de la restauration se fera sur place auprès des prestataires concernés.

4 - Déroulement du stage

ISULA SARL se réserve le droit de modifier les programmes ou les prix si des circonstances ou événements qu'ISULA SARL n'a pas pu prévoir ni influencer l'y obligent. En particulier, si les conditions météorologiques empêchent le stage de se dérouler convenablement, il vous sera proposé soit de terminer le stage lors d'une prochaine session, soit de prolonger votre séjour si cela est possible pour attendre que les conditions s'améliorent, soit de changer les sites de plongée ou l'organisation du stage. Dans tous ces cas de circonstances ou événements imprévisibles, les frais supplémentaires résultant du report partiel, du report total ou de la prolongation du stage restent à votre charge.

5 - Annulation

ISULA SARL se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant. Vous serez alors remboursé intégralement et exclusivement des sommes déjà versées à ISULA SARL. En cas d'annulation de votre part, si celle-ci intervient avant l'expiration du délai de réflexion de 10 jours suite à votre inscription, vous serez également remboursé intégralement des sommes déjà versées à ISULA SARL. Si elle intervient plus de 10 jours après votre inscription, elle devra être confirmée par écrit après nous avoir été signifiée verbalement, en recommandant avec accusé de réception pour être valable. Dans ce cas, le montant de l'acompte versé nous restera acquis dans tous les cas. Si votre annulation intervient plus de trois semaines avant la date de début du stage, vous serez remboursé de toutes les sommes versées en-dehors de l'acompte. Si elle intervient moins de trois semaines avant la date de début du stage, toutes les sommes versées resteront acquises à ISULA SARL.

6 - Formalités

Vous devez vérifier personnellement que vous possédez toutes les qualifications pré-requises et fournir toutes les copies des documents justificatifs nécessaires à votre admission au stage et/ou à l'examen, tels que définis dans les documents d'inscription (diplômes, certificat médical, licence, etc...). Vous devez être en mesure de présenter les originaux de ces documents à tout moment sur requête d'ISULA SARL.

7 - Participation

ISULA SARL n'encourrait aucune responsabilité si, pour des raisons personnelles, vous deviez interrompre le stage ou si vous ne vous présentiez pas au lieu et à la date du stage. En particulier, toutes les sommes déjà versées resteraient acquises à ISULA SARL et tous les frais occasionnés resteraient à votre charge. En conséquence, ISULA SARL vous conseille de souscrire une assurance-annulation auprès d'un organisme compétent.

8 - Définition des prestations

Le prix du stage comprend le cas échéant, les cours, les plongées, les entraînements physiques, les bouteilles gonflées, l'examen et la carte CMAS (en cas de réussite). Il comprend également au besoin les transferts entre l'hébergement et le centre de plongée dans le cas où aucun stagiaire n'est véhiculé. Il ne comprend pas le transport jusqu'à Ajaccio, les transferts depuis ou vers l'aéroport ou le port, l'hébergement ni la restauration. Pour ces derniers éléments, vous restez l'interlocuteur direct des prestataires concernés. ISULA SARL n'intervient que pour procéder éventuellement aux réservations d'hébergement et de restauration correspondantes en votre nom auprès des divers prestataires afin de vous faciliter la tâche. En conséquence, ISULA SARL ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaillance liée à ces prestataires, pour lesquels vous restez l'interlocuteur unique, notamment en termes de paiement des prestations.

9 - Aptitude médicale

Sauf pour les stages ne nécessitant aucune mise à l'eau, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique, datant de moins d'un an à la date du premier jour de stage.

10 - Assurance plongée

Vous devez justifier d'une assurance plongée en responsabilité civile pour pouvoir suivre le stage. La licence FFESSM, obligatoire pour les stages et examens fédéraux, remplit effectivement cette fonction, nous vous conseillons donc d'en être muni au plus tard en début de stage.

11 - Différends

Les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis, après tentative de règlement à l'amiable, à l'appréciation du Tribunal d'Ajaccio, seul compétent.

Fait à _____ le _____ Nom / prénom : _____

ISULA SARL, P. Habert, Gérant

Mention "Lu et approuvé" manuscrite et signature



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



ISULA SARL - Siège social et adresse postale :

Rés. Les Cèdres Esc B - Rue des Cactus - Parc Berthault - 20000 AJACCIO

Centre de Plongée : Cala di Sole - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO - Tél. : 04 95 52 06 39

SARL au capital de 8 000 € - RCS AJACCIO B 440409415 - SIRET 440409415 00013 - Code NAF 8551Z - N° TVA Intracommun. FR84440409415

CONVENTION DE STAGE INITIAL MF1 - Conditions particulières

STAGE DU _____ AU _____ 2024

Entre :

La société **ISULA SARL**, Villa M. Vignocchi, Chemin de Torretta, Route du Salario, 20000 Ajaccio

d'une part,

Et :

M _____ (Vos nom et prénom)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Eventuellement, votre organisme financeur :

_____ (Som nom)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Ci-après dénommé "le stagiaire" d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : ISULA SARL, Structure Commerciale Agréée par la FFESSM sous le N° 0420015C, assure la formation au Stage Initial MF1 FFESSM aux dates indiquées en en-tête, conformément aux "Conditions générales" de la présente convention.

Article 2 : La formule retenue par le stagiaire est celle indiquée dans le document "Inscription au Stage Initial MF1".

Article 3 : Le stage se déroulera à Ajaccio, et comportera les prestations décrites aux "Conditions générales" de la présente convention.

Article 4 : La prestation d'ISULA SARL n'inclut pas le transport, l'hébergement ni la restauration. Simplement, pour des questions d'ordre pratique, ISULA SARL peut se charger des réservations auprès des prestataires d'hébergement et de restauration pour le compte du stagiaire, qui reste l'interlocuteur unique auprès de ceux-ci. En aucun cas ISULA SARL ne procède à la revente de titres de transport, de nuitées ou de repas, conformément à la description des prestations des "Conditions générales" de la présente convention, ces derniers devront être payés directement aux prestataires concernés.

Article 5 : Le responsable du stage sera Jean-Pierre Vignocchi, BEES2 N° 013070223, MF2 FFESSM N° 1111 et Instructeur National FFESSM.

Article 6 : Le prix du stage est de _____ €. Les modalités de règlement sont décrites aux "Conditions générales" de la présente convention. Ce prix est valable pour une réservation intervenant au plus tard un mois avant la date de début de stage, il pourra être soumis à variation en cas d'inscription tardive ou de variation subite et imprévisible des charges d'exploitation.

Article 7 : Dans le cas où le stagiaire passe par un organisme financeur, toutes les clauses et conditions financières figurant aux "Conditions générales" et aux "Conditions particulières" de la présente convention ainsi qu'aux documents éventuellement liés, s'appliquent de fait à l'organisme financeur en lieu et place du stagiaire.

Fait à _____ le _____ Nom / prénom : _____

ISULA SARL, P. Habert, Gérant

Mention "Lu et approuvé" manuscrite et signature



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



DOSSIER D'INSCRIPTION STAGE INITIAL MF1

ANNEXE : Fiche Tarifs 2024

Tarifs de nos différentes formules

Stage seul		Option	
Stage 6 jours :	295 €	Examen Initiateur :	180 €
Forfait hébergement "éco" 5 à 7 nuits :	120 €		

Montants approximatifs fournis à titre indicatif

(les quote-part hébergement et restauration seront réglées sur place directement aux prestataires)

Hébergement

Maisonnette (2 places), la nuit, avril / mai :	63 €
Maisonnette (2 places), la nuit, juin / septembre :	69 €
Motel (appartement 2 places, lit double), la nuit :	70 €
Motel (appartement 3 places, 1 lit double et 1 lit simple), la nuit :	80 €
Caravane * (1 lit simple, 1 lit double), la nuit, par personne :	Voir supplément
Micro bungalow * (2 lits simples), la nuit, par personne :	Voir supplément
Tente (1 lit simple), la nuit, par personne :	8 €

* : Hébergement des formules hébergement "éco"

Restauration

Il y a des restaurants aux alentours, mais il est possible d'utiliser la cuisine du centre pour préparer les repas.

L'organisation des petit-déjeuners reste à votre charge, mais nous pouvons vous conduire sans problème faire quelques emplettes dans les supérettes des alentours...

Tarifs valables pour une réservation intervenant au moins un mois avant la date de début de stage. Tarifs des différents prestataires fournis à titre indicatif et pouvant être soumis à évolution sans préavis.



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



DOSSIER D'INSCRIPTION STAGE INITIAL MF1

ANNEXE : Check-list

Je vérifie que mon dossier est complet :

- Fiche d'inscription remplie, datée et signée
- Convention de stage complétée, datée et signée sur les deux pages (Conditions Générales et Particulières)
- Copie de la licence FFESSM de l'année en cours
*Nous pouvons vous en délivrer une si vous n'en avez pas, **nous consulter**.*
- Copie du brevet de Guide de Palanquée N4 de la FFESSM, ou Guide de Palanquée associé de la FFESSM, ou Niveau 4 ANMP
- Si option Examen Initiateur : copie du certificat médical de moins d'un an à la date de début de stage
- Le règlement de l'acompte de 40% (arrondi) par virement ou paiement CB sur notre site web
(Hors hébergement et restauration)
- Le règlement du solde de 60% (complément) à effectuer au plus tard 3 semaines avant la date de début de stage par virement ou paiement CB sur notre site web **(Hors hébergement et restauration)**

Vous pouvez nous régler par :

- **Carte bancaire** depuis notre site web www.isula-plongee.com (VISA, AMEX et autres cartes, paiement sécurisé)
- **Compte Paypal** également depuis notre site web
- **Virement bancaire** sur notre compte :
SARL ISULA - RES. LES CEDRES ESC B - RUE DES CACTUS - PARC BERTHAULT - 20000 AJACCIO
BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE
DOMICILIATION : AJACCIO-SERAFINI
RIB : 14607 00059 05921530375 86
IBAN : FR76 1460 7000 5905 9215 3037 586
BIC : CCBPFRPPMAR

LES INSCRIPTIONS NE SERONT EFFECTIVES QU'A RECEPTION DES DOSSIERS REMPLIS SOUS ACROBAT, COMPLETS (NOTAMMENT ACCOMPAGNES DU REGLEMENT DE L'ACOMPTE), ET SERONT PRISES DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

